

**COMPTE-RENDU DE L'AUDIENCE DU SNEP-FSU 78**  
**A L'INSPECTION ACADEMIQUE**  
**16 OCTOBRE 2014**

Nous avons regretté l'absence de M. COIGNARD, le DASEN retenu en réunion avec le Recteur. Etait donc présents pour l'IA : Mme Alt, DASEN-adjointe en charge du 2<sup>nd</sup> degré, Mme Valverdé (DASEN-adjointe en charge du 1<sup>er</sup> degré et Mme Corric, IA-IPR EPS en charge du 78 et du dossier stagiaire.

Pour le SNEP-FSU 78 : Cédric Vassenaix et Jérôme Le Cam (co-secrétaires départementaux) et Mélanie Peltier (en charge du dossier stagiaire pour le SNEP-FSU Versailles)

Cette audience avait pour but de faire état des différents problèmes de la rentrée 2014 en appui sur les informations récoltées dans notre enquête de rentrée.

**1) La mise en place de la réforme des rythmes scolaires et ces conséquences sur l'enseignement de l'EPS et l'animation des AS par rapport à l'accès aux installations sportives.**

Intervention du SNEP-FSU 78 : 50% des établissements du 78 ont répondu à notre enquête. Parmi eux, 41% des collèges et 26% des lycées ont subi des conséquences négatives de la mise en place de la réforme : moins de créneaux sur les différentes installations, suppression de créneaux tous les après-midis, chevauchement de la piscine et des autres installations...

Nous avons porté le fait que les équipes EPS rencontrent de réelles difficultés pour pouvoir appliquer les textes (24 heures entre chaque créneau pour une classe, enseigner 1/3 des activités en extérieur et 2/3 des activités en intérieur, faire respecter la programmation pour toutes les classes de chaque niveau).

De manière à avoir une vue plus globale du département, nous avons demandé si il serait possible de mener une enquête auprès des chefs d'établissement sur la question.

Réponse de l'administration : Mme Valverdé prône un meilleur dialogue entre le 1<sup>er</sup>aire et le 2<sup>nd</sup>aire. Il va être demandé aux IEN d'organiser des réunions avec les professeurs d'EPS et les collectivités locales dès le mois de janvier.

Mme Corric précise qu'il y a eu des progrès du côté des primaires et qu'ils tentent de fonctionner par cycle en s'alignant sur les collèges et lycées.

Mme Alt nous demande de lui communiquer la liste des établissements rencontrant des difficultés et de cibler si c'est à l'échelle de tous les établissements d'une commune.

Mme Alt ne pense pas que la mise en place de l'enquête sera possible.

**2) L'Association sportive : Le refus de la présidence par les chefs d'établissement**

Intervention SNEP-FSU 78 : 6 établissements nous ont rapporté le refus des principaux ou proviseurs d'assumer leur rôle de président de l'AS. Cette prise de position de chefs d'établissement met les AS en difficulté au moment où les compétitions vont commencer. Certaines AS ne sont toujours pas affiliées et ne peuvent pas faire de rencontres.

Réponse de l'IA : Mme ALT précise que la question ne se pose pas la réponse a été faite déjà l'an passé par le Conseil d'Etat, les chefs d'établissement doivent assumer leur rôle et que l'inspection académique interviendra si les problèmes persistent.

Mme Corric nous dit que les chefs d'établissement peuvent déléguer leur signature mais ne peuvent pas déroger à leur responsabilité.

Réponse du SNEP-FSU : Nous sommes très étonnés. Quel texte dit cela ? Le code de l'éducation est pourtant très clair, jamais il n'est fait mention d'une possible délégation de signature.

Réponse de Mme Corric : Cela est possible. Il y a un texte, je ne l'ai pas mais il existe.

### **3) Les non-remplacements et les TZR non employés**

Intervention SNEP-FSU 78 : nous avons recensé 10 établissements en septembre où il manquait un professeur d'EPS. A notre connaissance, 4 situations ont été résolues à ce jour. Cependant, un constat alarmant : au moins 224h d'EPS ont été volés aux élèves dans le 78 depuis la rentrée au moment où des TZR sont encore inemployés ! Par ailleurs ce constat ne prend pas en compte les cas résolus durant le mois de septembre

Réponse de l'administration: Mme CORRIC explique que les temps pleins sont remplacés et que les IA-IPR EPS ont reçu des contractuels (titulaires de la licence STAPS) pour couvrir les petits BMP non pourvus. La politique académique est de garder les TZR en réserve pour couvrir les remplacements des collègues à temps pleins qui seront en arrêt dans l'année.

Réponse du SNEP-FSU : Cette politique est pour nous incompréhensible. Comment laisser des élèves sans cours d'EPS alors que des professeurs recrutés sur concours sont en attente de travail. Nous nous appuyons sur des cas concrets où les collègues nous disent être prêts à réaliser un remplacement même inférieur à un temps complet, quitte à changer de poste en cours d'année si un poste à temps complet leur est proposé ailleurs. Nous insistons également sur la sensation de mépris que ressentent certains collègues TZR qui ont l'impression d'être considérés comme des « sous-enseignants ». Nous insistons également sur l'entrée dans le métier des jeunes collègues TZR, sur l'importance d'avoir ses propres classes en responsabilités ainsi que sa propre AS.

Réponse de Mme Corric : Tout cela est vrai mais pour autant la politique de gestion des TZR est réfléchie et ne changera pas.

### **4) Les stagiaires**

Intervention SNEP-FSU 78 : Nous avons tenu à alerter les services départementaux, des difficultés que rencontrent les stagiaires titulaires du M2 (surtout ceux affectés hors académie) par rapport à leur formation sensée être adaptée dans les différentes ESPE. En effet, certains stagiaires se voient proposer des cours qu'ils ont déjà validés ! Les complexités administratives ont pour conséquence que certains stagiaires ne sont toujours pas inscrits ! Nous avons également regretté le fait que certains stagiaires 9H aient été affectés sur des blocs qui auraient pu accueillir des stagiaires à temps plein (2 dans le 78) car cela a eu pour conséquence de faire perdre un forfait d'AS à l'établissement. Nous avons également demandé des précisions quant à la formation continue des stagiaires temps plein.

Réponse de l'IA : Mme Corric nous précise que les maquettes M2 sont uniformes dans toutes les ESPE d'Isle de France, cela ne résout cependant pas le problème des stagiaires affectés hors académie. Elle nous a également donné les noms des formateurs académiques : Valentine Ponsais, Carole Claudéon et Angelo Greco. Concernant la formation continue des stagiaires temps plein, Mme Corric nous a dit qu'ils auraient droit à un stage du PAF et que 3 jours seraient organisés par les IA-IPR EPS sur les thèmes : le numérique / l'AS / sécurité et responsabilité. Si les stagiaires ne se sont pas encore inscrits, ils peuvent faire une fiche d'inscription exceptionnelle qui sera étudiée par les IA-IPR.

### **5) Les heures de pondération REP +**

Intervention SNEP-FSU 78 : Des collègues nous ont sollicité afin d'avoir des précisions sur le paiement des heures de pondération REP +.

Nous avons soulevé le problème du forfait d'AS puisque ces heures sont bien statutaires et face aux élèves, parfois bien plus nombreux que dans une classe, sachant aussi l'importance du sport scolaire dans les établissements classés REP+ !

Réponse de l'IA : Mme Alt nous a précisé que seules les heures statutaires face élève étaient rémunérées. Ainsi, ni les heures de coordination bien que statutaires, ni les heures supplémentaires années bien que face élève ne sont pas pondérées.

Mme Alt nous a dit qu'elle veillerait à être attentive aux heures d'AS puisqu'effectivement notre argumentaire était recevable.